

Que vous soyez Ouvrier d'Etat, Fonctionnaires techniques relevant du Ministère de la Défense, OSD ou Fonctionnaires détachés à NEXTER (Ex GIAT Industries), ou salariés mis à disposition de Naval-Groupe par le Ministère de la Défense ; vous avez eu au début de votre carrière une période de non titulaire. Certains d'entre nous ont racheté cette période pour augmenter leurs trimestres au FSPOEIE, mais quoi qu'il en soit, vous ne pouviez racheter vos années avant vos 18 ans.

Par conséquent, que vous soyez partis en retraite avec les mesures de Travaux Insalubres, avec le « décret Amiante », avec les mesures d'âge issues des différents plans de licenciements de GIAT Industries, à 60 ans en carrière longue ou à 62 ans, vous avez donc une période « PRIVÉE » et donc droit à une retraite « Sécu » et à une retraite complémentaire IRCANTEC (Institution de Retraite Complémentaire des Agents non Titulaires de l'État et des Collectivités) correspondant à votre période de non titulaire au sein du Ministère de la Défense.

Vous devez donc demander votre retraite Sécu auprès de la Carsat (de votre lieu d'habitation)

Vous devez donc demander votre retraite complémentaire IRCANTEC !

Côté Sécu, rien de plus simple, il vous suffit d'écrire à votre Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) et d'en faire la demande correspondant à vos trimestres « privés ». Vous pouvez également le faire en ligne sur Internet Attention toutefois, le départ de votre retraite sera la date à laquelle vous en faites la demande.

Si vous avez tardé un peu trop, il n'y a pas de rétroactif ! Ce serait ballot, non ?!

Exemple : né en janvier 1960 ; apprentis du 01/09/1975 au 01/09/1977, puis ouvrier non titulaire du 01/09/1977 au 01/03/1978 (et ensuite titulaire au FSPOEIE), j'ai donc 12 trimestres Sécu et je touche une retraite sécu (10.04€ par mois !)

Malheureusement, les démarches coté IRCANTEC sont devenues compliquées ces dernières années du fait des pertes d'emplois au sein de la CDC (Caisse des Dépôt et Consignation) et de la perte de compétences et savoirs faire !

Trop souvent, des salariés issus d'anciens établissements du Ministère de la Défense voient leur dossier refusé. L'IRCANTEC ou le CICAS (Centre de gestion des retraites complémentaires AGIRC/ARRCO dont dépendent les salariés de GIAT Industries/Nexter) répondent par la négative du fait qu'il n'y aurait pas de cotisations versées.

D'autres, de la même promo, ayant la même carrière, ont un dossier favorable et généralement ont touché une retraite complémentaire IRCANTEC sous forme de rente (faible retraite mensuelle, calcul d'une espérance de vie jusqu'à 85 ans, voire plus et paiement unique). Quelques-uns (très rares) ont une retraite IRCANTEC annuelle ! D'autres (De GIAT/Nexter) ont même eu une retraite Ircantec (correspondant aux années de non titulaires) et une retraite AG2R (correspondant aux années d'apprentissage) !

C'est donc un peu la cacophonie avec le sentiment désagréable de constater que « tout dépend de qui instruit votre dossier à l'IRCANTEC ou au CICAS » !

Il faut donc INSISTER et ne rien lâcher !

Car pour les périodes de non-titulaire (d'avant vos 18 ans et d'après si vous ne les avez pas rachetées) il y a forcément cotisations. Et pour les périodes d'apprentissage, certains ont des cotisations, d'autres ne les ont pas car nous étions considérés comme « élèves ». Pour cela un système de points gratuits, correspondant aux années d'apprentissage dans nos écoles du Ministère de la Défense a été mis en place par la CDC et l'IRCANTEC.

C'est du moins ce que nous rapportent les gens d'expérience de nos services RH qui faisaient ces dossiers !

Il vous faut donc obtenir de la part de la CDC/Ircantec, le relevé de votre situation et de vos points Ircantec. Pour cela un service existe et vous pouvez le contacter : DRS-Conversion-Transfert@caissedesdepots.fr

Ensuite avec ce relevé, vous demandez votre retraite complémentaire directement auprès de l'IRCANTEC si vous êtes ressortissant du Ministère de la Défense.

Pour les salariés de Nexter/GIAT Industries, vous devez passer par le CICAS de votre région car avec la privatisation de GIAT Industries, les cotisations Ircantec ont été reversées à l'IPRIS, devenue depuis l'AG2R. Faites un dossier CICAS et joignez le relevé des points IRCANTEC et le relevé de situation établi par votre employeur.

Avec cela, ça devrait fonctionner ! Soyez patients mais ne lâchez RIEN !!